

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01274

Numéro SIREN : 410 354 930

Nom ou dénomination : A RAYBOND

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/013793

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

1. Bilan Actif

	Brut	Amortissement	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	50 440	50 440		
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	50 440	50 440		
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 445		41 445	41 445
Constructions	208 301	166 645	41 656	39 743
Installations techniques, mat. et outillage industriels	4 155 100	3 756 201	398 898	525 310
Autres immobilisations corporelles	392 868	370 209	22 659	29 988
Immobilisations en cours	55 810		55 810	2 041
Avances et acomptes	7 450		7 450	
Total immobilisations corporelles	4 860 974	4 293 056	567 918	638 528
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 551		22 551	22 551
Total immobilisations financières	22 551		22 551	22 551
ACTIF IMMOBILISE	4 933 966	4 343 496	590 469	661 079
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	459 873	59 262	400 611	385 155
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	52 744		52 744	29 756
Marchandises	3 550		3 550	7 149
Total des stocks	516 166	59 262	456 904	422 060
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 950		1 950	9 400
Clients et comptes rattachés	1 859 019	95 415	1 763 604	1 679 252
Autres créances	223 696		223 696	226 913
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	2 084 665	95 415	1 989 250	1 915 565
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	1 965		1 965	54 710
Charges constatées d'avance	58 594		58 594	42 538
Total disponibilités et divers	1 965		1 965	54 711
ACTIF CIRCULANT	2 661 390	154 677	2 506 713	2 434 874
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 595 356	4 498 173	3 097 183	3 095 953

VL

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

2. Bilan Passif

		Exercice N	Exercice N-1
Situation nette			
Capital social ou individuel	Dont versé : 650 000	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		7 622	7 622
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		3 600 000	3 300 000
Report à nouveau		(1 448 797)	(1 177 080)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(2 379 066)	(2 271 717)
Total situation nette		494 760	573 826
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		106 712	86 756
CAPITAUX PROPRES		601 472	660 582
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		8 000	
Provisions pour charges		236 142	283 162
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		244 142	283 162
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		79 577	
Emprunts et dettes financières divers		859 948	746 709
Total dettes financières		939 525	746 709
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		244 785	319 410
Dettes fiscales et sociales		1 032 473	1 070 196
Total dettes d'exploitation		1 277 258	1 389 606
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 891	
Autres dettes		15 894	15 894
Total dettes diverses		34 785	15 894
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES		2 251 569	2 152 209
Ecarts de conversion PASSIF			
TOTAL GENERAL		3 097 183	3 095 953

Vc

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

3. Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	85 734	1 482 425	1 568 159	1 418 916
Production vendue de services	959 874	540 730	1 500 604	1 360 071
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 045 608	2 023 156	3 068 763	2 778 986
Production stockée			(7 896)	(24 654)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 667	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			103 957	91 695
Autres produits			39	223
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			3 167 531	2 846 250
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			491 443	370 013
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(49 237)	24 065
Autres achats et charges externes			1 636 612	1 420 146
Total charges externes			2 078 819	1 814 224
Impôts, taxes et assimilés			127 243	102 582
Charges de personnel				
Salaires et traitements			2 279 186	2 141 819
Charges sociales			915 313	847 387
Total charges de personnel			3 194 499	2 989 206
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			207 238	203 054
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			17 551	35 259
Dotations aux provisions pour risques et charges			14 102	2 567
Total dotations d'exploitation			238 891	240 881
Autres charges d'exploitation			13 680	26 545
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			5 653 132	5 173 436
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 485 601)	(2 327 186)

Vc

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

4. Compte de résultat (partie 2)

	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 485 601)	(2 327 186)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		28
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	11	49
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	11	77
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	924	1 901
Différences négatives de change	4	12
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	928	1 913
RESULTAT FINANCIER	(917)	(1 836)
RESULTAT COURANT	(2 486 518)	(2 329 022)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 836	10 245
Total des produits exceptionnels	3 836	10 245
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	23 792	40 364
Total des charges exceptionnelles	23 792	40 364
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(19 956)	(30 119)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(127 408)	(87 424)
TOTAL DES PRODUITS	3 171 378	2 856 573
TOTAL DES CHARGES	5 550 443	5 128 289
BENEFICE ou PERTE	(2 379 066)	(2 271 717)

VL

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

A Raybond SAS est une société de fabrication d'adhésifs et de commercialisation de pièces préencollées.

2. Chiffres clés

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Total du Bilan : 3 097 183 €
- Chiffre d'affaires : 3 068 763 €
- Résultat avant répartition : (2 379 066) €

3. Faits caractéristiques de l'exercice

Impact épidémie Covid-19

En 2021, la société a continué son activité dans le contexte de la crise sanitaire.

Le groupe A.Raymond a mis en place une politique ciblée et ponctuelle de chômage partiel, ainsi que du télétravail régulier. Sur l'année 2021, A.RAYBOND n'a pas eu recours au chômage partiel.

La société n'a pas eu recours aux prêts garantis par l'Etat et n'a pas utilisé les lignes de crédit dont elle dispose. Nous n'avons également pas eu recours aux rallongements de délais fournisseurs.

Dans ce cadre, nous estimons qu'il n'y a aucune incertitude quant à la continuité d'exploitation. La société a procédé à une revue de ces actifs et aucune perte de valeur n'a été identifiée.

Opérations sur le capital

Lors de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2021, une opération d'augmentation-réduction du capital social d'un montant de 2 300 k€ a été réalisée pour reconstituer les capitaux propres. Cette opération a été effective en décembre 2021.

4. Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. Evénements postérieurs à la clôture

Le groupe ARaymond suit avec attention l'évolution de la situation en Ukraine et dans la région.

Les conséquences du conflit et des sanctions internationales imposées par l'Union européenne à la Russie, ainsi que les contre-sanctions prises par la Russie ne peuvent être précisément évaluées à ce stade.

Aucune incidence de ces événements n'a été enregistrée dans les comptes clos au 31 décembre 2021.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition, les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions – gros œuvre	40 ans
- constructions – structure légère	20 ans
- agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques, matériel	6 à 8 ans
- outillage	2-3 ans
- matériel de transport	5-6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

4. Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

5. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

6. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base de l'actif net comptable ou du potentiel économique de la filiale. De plus, une provision pour risques est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'acquisitions des immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

7. Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valorisation de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-récouvrement, appréciés au cas par cas.

9. Valeurs mobilières de placement

(néant)

10. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

✓

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges,
- une provision pour impôts différés,
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite,
- une provision pour perte de change,
- une dépréciation de valeur de certains actifs.

11. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

Malgré la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7/11/2013 modifiée le 5/11/2021, la société a décidé de ne pas adopter la nouvelle méthode de comptabilisation.

12. Gratifications accordées au titre des médailles du travail

(néant)

13. Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations

	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 440			50 440
Total des immobilisations incorporelles	50 440			50 440
Immobilisations corporelles				
Terrains				41 445
Constructions sur sol propre	4 566			4 566
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	188 755	14 980		203 735
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 103 401	51 699		4 155 100
Installations générales, agencements aménagements divers	289 447			289 447
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	94 691	8 730		103 421
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	2 041	54 035	265	55 810
Avances et acomptes		7 450		7 450
Total des immobilisations corporelles	4 724 346	136 894	265	4 860 974
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	22 551			22 551
Total des immobilisations financières	22 551			22 551
TOTAL GENERAL	4 797 337	136 894	265	4 933 966

Vc

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

2. Amortissements

	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 440			50 440
Total des immobilisations incorporelles	50 440			50 440
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	240	228		468
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	153 337	12 839		166 177
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 578 090	178 111		3 756 201
Installations générales, agencements, aménagements	267 734	12 227		279 961
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 416	3 832		90 248
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	4 085 818	207 238		4 293 056
TOTAL GENERAL	4 136 258	207 238		4 343 496

	Montant début 2021	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2021
Charges réparties sur plusieurs exercices				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

3. Stocks

Le stock brut s'élève à 516 k€ au 31 décembre 2021 (475 k€ au 31 décembre 2020).

La dépréciation des stocks s'élève à 59 k€ au 31 décembre 2021 (53 k€ au 31 décembre 2020).

VL

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

4. Etat des Créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 551	22 551	
Total Actif Immobilisé	22 551	22 551	
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 859 019	1 859 019	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	71 890	71 890	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	10 190	10 190	
Groupe et associés (2)	127 408	127 408	
Débiteurs divers	14 208	14 208	
Total Actif circulant	2 082 715	2 082 715	
Charges constatées d'avance	58 594	58 594	
TOTAL DES CREANCES	2 163 860	2 163 860	

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

Les Charges constatées d'avance sont uniquement de nature exploitation.

5. Capital social

Le capital social de 650 k€ est divisé en 16 250 parts de 40 € chacune. Il est détenu à 100% par la société A.Raymond & Cie SCS.

6. Variation des Capitaux propres

	01/01/2021	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2021
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	650 000	2 300 000	(2 300 000)				650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 622						7 622
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	65 000						65 000
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	3 300 000		2 300 000	(2 000 000)			3 600 000
Report à nouveau	(1 177 080)			(271 717)			(1 448 797)
Résultat de l'exercice	(2 271 717)			2 271 717		(2 379 066)	(2 379 066)
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	86 756				19 956		106 712
Dividendes versés							
Total capitaux propres	660 582	2 300 000			19 956	(2 379 066)	601 472

✓

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

7. État des provisions

	Montant au début 2021	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2021
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	86 756	19 956				106 712
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Autres provisions règlementées						
Total des provisions règlementées	86 756	19 956				106 712
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges		8 000				8 000
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires	283 162	6 102			53 122	236 142
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges	283 162	14 102			53 122	244 142
Provisions pour dépréciation						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours	52 765	6 497				59 262
Sur comptes clients	84 361	11 054				95 415
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	137 126	17 551				154 677
TOTAL GENERAL	507 044	51 609			53 122	505 531

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite s'élèvent à 236 142 €.

✓

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

Age de départ à la retraite :	Année de naissance	Cadre	Non Cadre
	De 1953 à 1960	62 ans	61 ans
	A partir de 1961	63 ans	62 ans
Taux de rotation utilisée est de :	Pour les cadres 0,00% jusqu'à 24 ans 7,20% entre 25 et 29 ans 3,30% entre 30 et 34 ans 5,60% entre 35 et 39 ans 0,60% entre 40 et 44 ans 2,00% entre 45 et 49 ans 0,70% à partir de 50 ans Pour les non cadres 3,40% jusqu'à 24 ans 6,80% entre 25 et 29 ans 2,90% entre 30 et 34 ans 5,50% entre 35 et 39 ans 7,90% entre 40 et 44 ans 0,00% entre 45 et 49 ans		
Taux d'actualisation :	0,85 %		
Taux de revalorisation annuel de salaire :	1,50 %		
Table de mortalité utilisée :	TF 00-02		

8. État des Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi	79 577	79 577		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	244 785	244 785		
Personnel et comptes rattachés	567 267	567 267		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	278 632	278 632		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	165 698	165 698		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	20 877	20 877		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 891	18 891		
Groupe et associés	859 948	859 948		
Autres dettes	15 894	15 894		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	2 251 569	2 251 569		

L'ensemble des dettes de la société s'élève à 2 251 569 € (2 152 209 € en 2020).

Toutes les dettes sont à échéance à moins d'un an.

VC

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 3 068 763 € contre 2 778 986 € en 2021, dont 2 023 156 € est réalisé à l'étranger.
Le chiffre d'affaires est réalisé en très grande partie avec les sociétés du groupe.

2. Résultat financier

	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		28
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	11	49
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	11	77
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	924	1 901
Différences négatives de change	4	12
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	928	1 913
RESULTAT FINANCIER	(917)	(1 836)

3. Résultat exceptionnel

	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 836	10 245
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 836	10 245
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	23 792	40 364
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 792	40 364
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(19 956)	(30 119)

✓

4. Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Aucun élément entraînant un décalage d'imposition significatif n'est constaté pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

AUTRES INFORMATIONS

1. Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A.RAYMOND dont la société mère est A.RAYMOND & CIE SCS. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

2. Engagements financiers

Crédit bail

Néant

Autres engagements financiers

Une caution bancaire est supportée par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de 57 K€. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

Engagement hors bilan

Garantie à objet général au niveau de la banque LCL : 500 K€ (Lettre de parrainage).

3. Effectif

	Exercice N	Exercice N-1
Cadres	27	27
Agents de maîtrise	10	8
Employés et techniciens	4	3
Total	41	38

VL

4. Convention centralisée de trésorerie

Une convention centralisée de trésorerie existe depuis le 15 décembre 2004. A.RAYMOND & Cie SCS est désignée comme la société centralisatrice.

5. Honoraires commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires commissaires aux comptes comptabilisées dans l'exercice est de 10 850 €.

Vc

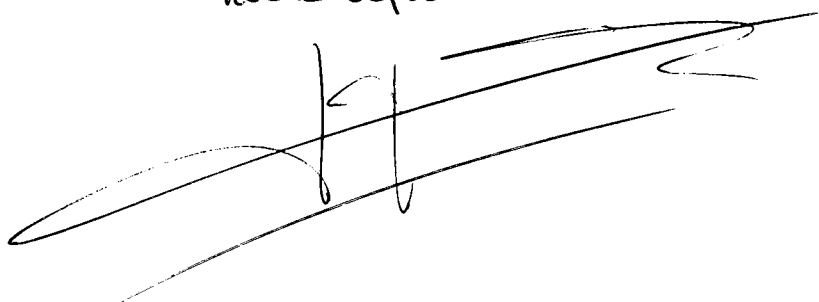
A. RAYBOND

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

Copie certifiée conforme à l'original.

Valérie COQUEREAUX

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Valérie Coqueriaux', written over the printed name.

A RAYBOND SAS

Au Capital de 650 000 Euros

Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat

SIRENE 410 354 930

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 27 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le lundi vingt-sept juin,
A onze heures,
Au siège Social de la société sis 113 Cours Berriat - 38000 Grenoble,

La société A. RAYMOND et Cie, société en commandite simple, au capital de 3 203 200,00 euros, dont le siège social est à 113 Cours Berriat - 38000 Grenoble, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 057 501 256, représentée par M. Antoine Robert RAYMOND, Gérant,

Associée unique de la société A RAYBOND SAS,

Convoquée en date du 17 juin 2022 par Madame Valérie COQUEREAUX, Présidente de la société A RAYBOND SAS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1°) - Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- 2°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2021,
- 3°) - Quitus au Président,
- 4°) - Affectation du résultat de l'exercice 2021,
- 5°) - Conventions réglementées,
- 6°) - Rétribution complémentaire de mandat (bonus) de Monsieur Frédéric LAURE,
- 7°) - Pouvoirs pour les formalités.

Vc 

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Antoine RAYMOND, Gérant de la Société A.RAYMOND et Cie SCS, Associée Unique,
- Madame Valérie COQUEREAUX, Présidente de la Société A RAYBOND SAS.

La Présidence est assurée par Madame Valérie COQUEREAUX, présidente de la société.

Le cabinet Mazars, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, représenté par Monsieur Bruno POUGET, régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion et est excusé.

Au vu des documents suivants :

- la convocation du 17 juin 2022,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,
- le texte des décisions,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, qui se solde par une perte nette comptable de 2.379.065,74 €uros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 24.903,20 €uros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

DEUXIÈME DECISION

L'Associé Unique donne à la Présidente quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

TROISIÈME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 2.379.065,74 €uros, de la façon suivante :

- par compensation du compte de réserve indisponible, affecté lors des décisions de l'Associé Unique du 20 décembre 2021, pour un montant de (2.300.000) €uros
- le solde s'élevant à (79.065,74) €uros par compensation du comptes « autres réserves ».

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, L'Associé Unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le 31/12/2020 : « néant »

Exercice clos le 31/12/2019 : « néant »

Exercice clos le 31/12/2018 : « néant »

VC MM

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, en raison du non-respect des lignes directrices quant à la politique d'augmentation de la masse salariale du réseau ARaymond caractérisant une exécution déloyale de son mandat social et un non-respect de ses obligations de reddition à l'égard de l'Associé unique, déclare qu'aucune rétribution complémentaire de mandat (bonus) ne sera allouée au titre de l'année 2021 à Monsieur Frédéric Laure.

La gestion de la société par Monsieur Frédéric Laure ayant pour conséquence un impact financier significatif sur la société dont la continuité d'exploitation préoccupe fortement l'Associé Unique.

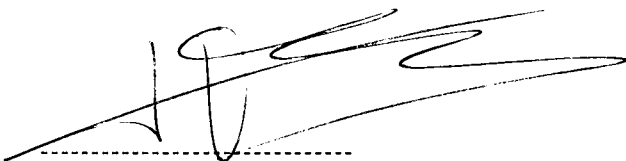
SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne à la Présidente ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.



L'associée Unique
A.RAYMOND et Cie SCS
Représentée par M. Antoine RAYMOND



La Présidente
Madame Valérie COQUERAUX

mazars

109, rue de la tête d'or
CS 10363 Lyon 6ème
69451 LYON CEDEX 06

A. Raybond

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A. Raybond

Société par actions simplifiée

RCS : Grenoble 429 754 096

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société A. Raybond,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. Raybond relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Lyon, date de signature numérique

 Date :
2022.06.1
7
15:16:57
+02'00'

Bruno Pouget

A. RAYBOND

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2021

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

1. Bilan Actif

	Brut	Amortissement	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	50 440	50 440		
Avances et acomptes sur immobilisation incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	50 440	50 440		
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 445		41 445	41 445
Constructions	208 301	166 645	41 656	39 743
Installations techniques, mat. et outillage industriels	4 155 100	3 756 201	398 898	525 310
Autres immobilisations corporelles	392 868	370 209	22 659	29 988
Immobilisations en cours	55 810		55 810	2 041
Avances et acomptes	7 450		7 450	
Total immobilisations corporelles	4 860 974	4 293 056	567 918	638 528
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 551		22 551	22 551
Total immobilisations corporelles	22 551		22 551	22 551
ACTIF IMMOBILISE	4 933 966	4 343 496	590 469	661 079
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	459 873	59 262	400 611	385 155
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	52 744		52 744	29 756
Marchandises	3 550		3 550	7 149
Total des stocks	516 166	59 262	456 904	422 060
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 950		1 950	9 400
Clients et comptes rattachés	1 859 019	95 415	1 763 604	1 679 252
Autres créances	223 696		223 696	226 913
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	2 084 665	95 415	1 989 250	1 915 565
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	1 965		1 965	54 710
Charges constatées d'avance	58 594		58 594	42 538
Total disponibilités et divers	1 965		1 965	54 711
ACTIF CIRCULANT	2 661 390	154 677	2 506 713	2 434 874
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	7 595 356	4 498 173	3 097 183	3 095 953

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

2. Bilan Passif

		Exercice N	Exercice N-1
Situation nette			
Capital social ou individuel	Dont versé : 650 000	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		7 622	7 622
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		3 600 000	3 300 000
Report à nouveau		(1 448 797)	(1 177 080)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		(2 379 066)	(2 271 717)
Total situation nette		494 760	573 826
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		106 712	86 756
CAPITAUX PROPRES		601 472	660 582
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		8 000	
Provisions pour charges		236 142	283 162
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		244 142	283 162
Dettes financières			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		79 577	
Emprunts et dettes financières divers		859 948	746 709
Total dettes financières		939 525	746 709
Dettes d'exploitation			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		244 785	319 410
Dettes fiscales et sociales		1 032 473	1 070 196
Total dettes d'exploitation		1 277 258	1 389 606
Dettes diverses			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		18 891	
Autres dettes		15 894	15 894
Total dettes diverses		34 785	15 894
Comptes de régularisation			
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES DETTES		2 251 569	2 152 209
Ecarts de conversion PASSIF			
TOTAL GENERAL		3 097 183	3 095 953

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

3. Compte de résultat (Partie 1)

	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	85 734	1 482 425	1 568 159	1 418 916
Production vendue de services	959 874	540 730	1 500 604	1 360 071
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 045 608	2 023 156	3 068 763	2 778 986
Production stockée			(7 896)	(24 654)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 667	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			103 957	91 695
Autres produits			39	223
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			3 167 531	2 846 250
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			491 443	370 013
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(49 237)	24 065
Autres achats et charges externes			1 636 612	1 420 146
Total charges externes			2 078 819	1 814 224
Impôts, taxes et assimilés			127 243	102 582
Charges de personnel				
Salaires et traitements			2 279 186	2 141 819
Charges sociales			915 313	847 387
Total charges de personnel			3 194 499	2 989 206
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			207 238	203 054
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			17 551	35 259
Dotations aux provisions pour risques et charges			14 102	2 567
Total dotations d'exploitation			238 891	240 881
Autres charges d'exploitation			13 680	26 545
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			5 653 132	5 173 436
RESULTAT D'EXPLOITATION			(2 485 601)	(2 327 186)

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

4. Compte de résultat (partie 2)

	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION	(2 485 601)	(2 327 186)
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		28
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	11	49
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	11	77
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	924	1 901
Différences négatives de change	4	12
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	928	1 913
RESULTAT FINANCIER	(917)	(1 836)
RESULTAT COURANT	(2 486 518)	(2 329 022)
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 836	10 245
Total des produits exceptionnels	3 836	10 245
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	23 792	40 364
Total des charges exceptionnelles	23 792	40 364
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(19 956)	(30 119)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(127 408)	(87 424)
TOTAL DES PRODUITS	3 171 378	2 856 573
TOTAL DES CHARGES	5 550 443	5 128 289
BENEFICE ou PERTE	(2 379 066)	(2 271 717)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Présentation générale

A Raybond SAS est une société de fabrication d'adhésifs et de commercialisation de pièces préencollées.

2. Chiffres clés

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Total du Bilan : 3 097 183 €
- Chiffre d'affaires : 3 068 763 €
- Résultat avant répartition : (2 379 066) €

3. Faits caractéristiques de l'exercice

Impact épidémie Covid-19

En 2021, la société a continué son activité dans le contexte de la crise sanitaire.

Le groupe A.Raymond a mis en place une politique ciblée et ponctuelle de chômage partiel, ainsi que du télétravail régulier. Sur l'année 2021, A.RAYBOND n'a pas eu recours au chômage partiel.

La société n'a pas eu recours aux prêts garantis par l'Etat et n'a pas utilisé les lignes de crédit dont elle dispose. Nous n'avons également pas eu recours aux rallongements de délais fournisseurs.

Dans ce cadre, nous estimons qu'il n'y a aucune incertitude quant à la continuité d'exploitation. La société a procédé à une revue de ces actifs et aucune perte de valeur n'a été identifiée.

Dans ce cadre, et compte tenu du soutien de la société mère, nous estimons qu'il n'y a aucune incertitude quant à la continuité d'exploitation.

Opérations sur le capital

Lors de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2021, une opération d'augmentation-réduction du capital social d'un montant de 2 300 k€ a été réalisée pour reconstituer les capitaux propres. Cette opération a été effective en décembre 2021.

4. Changements de règles et méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. Evénements postérieurs à la clôture

Le groupe ARaymond suit avec attention l'évolution de la situation en Ukraine et dans la région.

Les conséquences du conflit et des sanctions internationales imposées par l'Union européenne à la Russie, ainsi que les contre-sanctions prises par la Russie ne peuvent être précisément évaluées à ce stade.

Aucune incidence de ces événements n'a été enregistrée dans les comptes clos au 31 décembre 2021.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

1. Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Ils sont établis sur la base des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

3. Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition, les intérêts des emprunts sur la durée de production des immobilisations jusqu'à la réception définitive sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation prévue, à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions – gros œuvre	40 ans
- constructions – structure légère	20 ans
- agencements et aménagements	20 ans
- installations techniques, matériel	6 à 8 ans
- outillage	2-3 ans
- matériel de transport	5-6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements économiques calculés selon le mode linéaire, figurent sous la rubrique « provisions réglementées » au passif du bilan.

4. Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

5. Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

6. Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'utilité, appréciée sur la base de l'actif net comptable ou du potentiel économique de la filiale. De plus, une provision pour risques est constituée le cas échéant, à hauteur des capitaux propres négatifs.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les frais d'acquisitions des immobilisations financières sont comptabilisés en charges.

7. Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valorisation de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

8. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

9. Valeurs mobilières de placement

(néant)

10. Provisions

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les provisions peuvent notamment comprendre :

- une estimation des litiges,
- une provision pour impôts différés,
- une estimation des engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite,
- une provision pour perte de change,
- une dépréciation de valeur de certains actifs.

11. Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

Ces engagements sont partiellement couverts par un fonds constitué à cet effet et la part de ces engagements non couverte par le fonds est comptabilisée en provisions.

Malgré la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7/11/2013 modifiée le 5/11/2021, la société a décidé de ne pas adopter la nouvelle méthode de comptabilisation.

12. Gratifications accordées au titre des médailles du travail

(néant)

13. Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours de change du mois de l'opération. Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de clôture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes en devises est portée sous la rubrique "Ecart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

NOTES SUR LE BILAN

1. Immobilisations

	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 440			50 440
Total des immobilisations incorporelles	50 440			50 440
Immobilisations corporelles				
Terrains				41 445
Constructions sur sol propre	4 566			4 566
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	188 755	14 980		203 735
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 103 401	51 699		4 155 100
Installations générales, agencements aménagements divers	289 447			289 447
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	94 691	8 730		103 421
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	2 041	54 035	265	55 810
Avances et acomptes		7 450		7 450
Total des immobilisations corporelles	4 724 346	136 894	265	4 860 974
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	22 551			22 551
Total des immobilisations financières	22 551			22 551
TOTAL GENERAL	4 797 337	136 894	265	4 933 966

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

2. Amortissements

	Montant début 2021	Augmentations	Diminutions	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	50 440			50 440
Total des immobilisations incorporelles	50 440			50 440
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	240	228		469
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions	153 337	12 839		166 177
Installations techniques, matériel et outillage industriel	3 578 090	178 111		3 756 201
Installations générales, agencements, aménagements	267 734	12 227		279 961
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 416	3 832		90 248
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	4 085 818	207 238		4 293 056
TOTAL GENERAL	4 136 258	207 238		4 343 496
Charges réparties sur plusieurs exercices	Montant début 2021	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant fin 2021
Frais d'émission d'emprunt à étaier				
Primes de remboursement des obligations				

3. Stocks

Le stock brut s'élève à 516 k€ au 31 décembre 2021 (475 k€ au 31 décembre 2020).

La dépréciation des stocks s'élève à 59 k€ au 31 décembre 2021 (53 k€ au 31 décembre 2020).

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

4. Etat des Créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	22 551	22 551	
Total Actif immobilisé	22 551	22 551	
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 859 019	1 859 019	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	71 890	71 890	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	10 190	10 190	
Groupe et associés (2)	127 408	127 408	
Débiteurs divers	14 208	14 208	
Total Actif circulant	2 082 715	2 082 715	
Charges constatées d'avance	58 594	58 594	
TOTAL DES CREANCES	2 163 860	2 163 860	

L'ensemble des créances est à moins d'un an.

Les Charges constatées d'avance sont uniquement de nature exploitation.

5. Capital social

Le capital social de 650 k€ est divisé en 16 250 parts de 40 € chacune. Il est détenu à 100% par la société A.Raymond & Cie SCS.

6. Variation des Capitaux propres

	01/01/2021	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	Résultat N	31/12/2021
Capital en nombre d'actions							
Valeur nominale							
Capital social ou individuel	650 000	2 300 000	(2 300 000)				650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 622						7 622
Ecart de réévaluation							
Réserve légale	65 000						65 000
Réserves statutaires ou contractuelles							
Réserves réglementées							
Autres réserves	3 300 000		2 300 000	(2 000 000)			3 600 000
Report à nouveau	(1 177 080)			(271 717)			(1 448 797)
Résultat de l'exercice	(2 271 717)			2 271 717		(2 379 066)	(2 379 066)
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées	86 756				19 956		106 712
Dividendes versés							
Total capitaux propres	660 582	2 300 000			19 956	(2 379 066)	601 472

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

7. État des provisions

	Montant au début 2021	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à la fin 2021
			Utilisées au cours de l'ex	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	86 756	19 956				106 712
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Autres provisions réglementées						
Total des provisions règlementées	86 756	19 956				106 712
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges		8 000				8 000
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires	283 162	6 102			53 122	236 142
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges	283 162	14 102			53 122	244 142
Provisions pour dépréciation						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours	52 765	6 497				59 262
Sur comptes clients	84 361	11 054				95 415
Autres provisions dépréciations						
Total des provisions pour dépréciation	137 126	17 551				154 677
TOTAL GENERAL	507 044	51 609			53 122	505 531

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite s'élèvent à 236 142 €.

Société : A. RAYBOND
Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Les hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

Age de départ à la retraite :	<table><tr><th>Année de naissance</th><th>Cadre</th><th>Non Cadre</th></tr><tr><td>De 1953 à 1960</td><td>62 ans</td><td>61 ans</td></tr><tr><td>A partir de 1961</td><td>63 ans</td><td>62 ans</td></tr></table>	Année de naissance	Cadre	Non Cadre	De 1953 à 1960	62 ans	61 ans	A partir de 1961	63 ans	62 ans
Année de naissance	Cadre	Non Cadre								
De 1953 à 1960	62 ans	61 ans								
A partir de 1961	63 ans	62 ans								
Taux de rotation utilisée est de :	Pour les cadres 0,00% jusqu'à 24 ans 7,20% entre 25 et 29 ans 3,30% entre 30 et 34 ans 5,60% entre 35 et 39 ans 0,60% entre 40 et 44 ans 2,00% entre 45 et 49 ans 0,70% à partir de 50 ans Pour les non cadres 3,40% jusqu'à 24 ans 6,80% entre 25 et 29 ans 2,90% entre 30 et 34 ans 5,50% entre 35 et 39 ans 7,90% entre 40 et 44 ans 0,00% entre 45 et 49 ans									
Taux d'actualisation :	0,85 %									
Taux de revalorisation annuel de salaire :	1,50 %									
Table de mortalité utilisée :	TF 00-02									

8. État des Dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi	79 577	79 577		
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + de un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	244 785	244 785		
Personnel et comptes rattachés	567 267	567 267		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	278 632	278 632		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	165 698	165 698		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	20 877	20 877		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	18 891	18 891		
Groupe et associés	859 948	859 948		
Autres dettes	15 894	15 894		
Dettes représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	2 251 569	2 251 569		

L'ensemble des dettes de la société s'élève à 2 251 569 € (2 152 209 € en 2020).

Toutes les dettes sont à échéance à moins d'un an.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Résultat d'exploitation

Le chiffre d'affaires s'élève à 3 068 763 € contre 2 778 986 € en 2021, dont 2 023 156 € est réalisé à l'étranger.
Le chiffre d'affaires est réalisé en très grande partie avec les sociétés du groupe.

2. Résultat financier

	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		28
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	11	49
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	11	77
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	924	1 901
Différences négatives de change	4	12
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	928	1 913
RESULTAT FINANCIER	(917)	(1 836)

3. Résultat exceptionnel

	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 836	10 245
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 836	10 245
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	23 792	40 364
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	23 792	40 364
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(19 956)	(30 119)

4. Accroissement et allégement de la dette future d'impôt

Aucun élément entraînant un décalage d'imposition significatif n'est constaté pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

AUTRES INFORMATIONS

1. Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A.RAYMOND dont la société mère est A.RAYMOND & CIE SCS. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

2. Engagements financiers

Crédit bail

Néant

Autres engagements financiers

Une caution bancaire est supportée par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de 57 K€. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

Engagement hors bilan

Garantie à objet général au niveau de la banque LCL : 500 K€ (Lettre de parrainage).

3. Effectif

	Exercice N	Exercice N-1
Cadres	27	27
Agents de maîtrise	10	8
Employés et techniciens	4	3
Total	41	38

4. Convention centralisée de trésorerie

Une convention centralisée de trésorerie existe depuis le 15 décembre 2004. A.RAYMOND & Cie SCS est désignée comme la société centralisatrice.

5. Honoraires commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires commissaires aux comptes comptabilisées dans l'exercice est de 10 850 €.